



REGLEMENT DU JEU-CONCOURS DE DECORATIONS DE NOEL D'EZANVILLE 2021

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La commune d'Ezanville organise un jeu-concours gratuit de décorations de Noël ouvert à tous les particuliers habitant la Ville mais aussi à tous les commerces et services Ezanvillois. Les habitants de plus de 18 ans, commerces et services peuvent participer au jeu-concours.

ARTICLE 2 : MODALITES D'INSCRIPTION

Les participants devront obligatoirement remplir la fiche d'inscription disponible sur le site web de la Ville d'Ezanville ou en version papier à l'accueil de la Mairie. Cette fiche devra ensuite être transmise soit par mail à l'adresse suivante : culture@ezanville.fr soit par courrier à l'adresse de la Mairie à l'attention du pôle culturel au plus tard le 15 décembre 2021.

ARTICLE 3 : CATEGORIES DU JEU-CONCOURS

Les participants peuvent concourir dans l'une des trois catégories suivantes:

- Première catégorie : particuliers – maisons et jardins
- Deuxième catégorie : particuliers – fenêtres et balcons
- Troisième catégorie : commerces et services

Les participants sont informés du fait que seules les ampoules leds sont autorisées pour les illuminations et qu'aucun empiètement sur la voie publique n'est autorisé.

ARTICLE 4 : MODALITES DE SELECTION DES GAGNANTS

La Ville d'Ezanville notera toutes les décorations afin d'attribuer les prix respectifs.

Les décorations devront être bien visibles de la rue.

Une note sur 20 sera attribuée à chaque participant pour la catégorie dans laquelle il concoure. Cette note sera établie en fonction des critères suivants :

- la densité sur 5 points
- la répartition sur 5 points
- l'originalité sur 5 points
- la qualité des éclairages des décorations sur 5 points

Les participants devront maintenir en l'état leur décoration du 15 décembre 2021 au 9 janvier 2022.

La Ville d'Ezanville se réserve le droit de photographier les différentes décorations ainsi que les gagnants. Les participants autorisent la Ville d'Ezanville à diffuser les noms, prénoms, commune de résidence et photographies pour une exploitation éventuelle à des fins de communication (Ezanville infos, site internet, presse etc.).

ARTICLE 5 : PRIX ATTRIBUES

Pour chacune des trois catégories, trois prix seront distribués:

- Un premier prix correspondant à une carte cadeau d'une valeur de : 100 €
- Un deuxième prix correspondant à une carte cadeau d'une valeur de : 50 €
- Un troisième prix correspondant à une carte cadeau d'une valeur de : 30 €

Les gagnants seront invités à venir récupérer leurs prix en Mairie sauf si les consignes sanitaires liées la Covid-19 ne le permettent pas auquel cas, les prix seront alors envoyés par courrier.

ARTICLE 5 : DONNEES PERSONNELLES

Il est rappelé que pour participer au jeu-concours, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse...). Ces informations font l'objet d'un traitement de données à caractère personnelles, enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique pour la prise en compte de leur participation, la détermination des gagnants et l'attribution l'acheminement des prix. Les participants sont informés de leurs droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à la Ville.

ARTICLE 6 : APPLICATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque participant.